



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Loto sportif

Question écrite n° 39754

#### Texte de la question

Par question écrite no 18703, publiée au Journal officiel, Debats parlementaires, Assemblée nationale, questions, du 16 février 1987, M Jean Proveux avait attiré l'attention du Gouvernement sur les résultats décevants du loto sportif. Dans sa réponse (publiée au Journal officiel du 13 avril 1987), le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports indiquait que « l'évolution actuelle des enjeux du loto national et du pari mutuel confirmait les prévisions qui ont été établies lors de l'élaboration de la loi de finances ». Un certain nombre de mesures étaient annoncées qui « devaient permettre au loto sportif d'atteindre le rendement prévu dans la loi de finances pour 1987 ». Force est de constater que les mesures proposées se sont avérées inefficaces puisqu'une chute de 30 p 100 des paris a été enregistrée en 1987. Les crédits affectés au Fonds national du développement du sport n'ont donc pas dépassé 468 millions de francs au lieu des 720 millions de francs inscrits au budget 1987. M Jean Proveux demande donc à M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports, de lui faire connaître les raisons de cet échec. Quelle politique entend-il conduire pour redresser cette situation préoccupante ? Quels financements complémentaires seront mis en place pour atteindre les 700 millions de francs inscrits au budget 1988 au titre du FNDS ?

#### Données clés

**Auteur :** [M. Proveux Jean](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39754

**Rubrique :** Jeux et paris

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1988, page 1820